

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 562

25 mars 2011

SOMMAIRE

AAC Capital 2002 Lux Sàrl	26955	Cyrom Administration, s.à r.l.	26972
Accession Fund	26947	Dak Immo S.A.	26968
Access Storage Holdings S.à r.l.	26947	Decospar Holdings S.à r.l.	26972
Action Line S.A.	26968	Dumatin S.A.	26973
Adecoagro S.A.	26969	DundeeWealth S.A.	26973
AIH-IP (Luxembourg) S.à.r.l.	26940	Eden Investments N°1 S.à r.l.	26973
Alpes S.à r.l.	26934	Eden Investments N°2 S.à r.l.	26974
Alhyda International S.A.	26969	Edisys S.A.	26972
Anglo American Ferrous Investments ...	26947	EEO S. à r.l.	26973
Apasco Services S.à r.l.	26950	EEO S. à r.l.	26976
Arrows S.A.	26944	EGL Renewable Luxembourg AG	26974
Arthur Welter Immo SA	26962	Equalia Capital S.A.	26976
Ascon Trade Holding Group S.A.	26969	Equalia Capital S.A.	26976
Ascon Trade Investments SA - SPF	26969	Eurinter s.à r.l.	26974
Atell Holding S.A.	26960	EuroInvest Equity S.A.	26974
Atitlan SA	26969	EuroInvest Financing S.A.	26975
Autoécole Diederich S.à r.l.	26970	EuroZone Equity Company S.A.	26975
Banian Finance S.à r.l.	26970	EuroZone Financing Company S.A.	26976
BF Investment S.A. - SPF	26970	Flagstone Finance S.A.	26955
Brassant S.à r.l.	26950	French Collections S.à r.l.	26963
Brugues S.à r.l.	26943	Hakoris S.à r.l.	26975
Brugues S.à r.l.	26950	HECF Germany 1 S.à r.l.	26963
Campimol S.A.	26969	Martin S.A.	26958
Can't Stop	26955	Martin S.A. Holding	26958
Cape Vidal	26971	Royale Neuve Investments S.à r.l.	26962
Cassopeia S.A.	26971	SAC Portfolio Immobiliare Luxembourg S.à r.l.	26960
Cece S.à r.l.	26971	Sapient Holdings Luxembourg S. à r.l. ...	26930
Centuri SA	26971	Secapital S.à.r.l.	26966
Cheyenne S.A.	26952	STYX Editions S.à r.l.	26950
ColTime S.à r.l.	26970	Trilantic Capital Partners IV (Europe) In- vestors S.C.A.	26944
CommsCo Holding S.A. Luxembourg	26970		
CommsCo International Holding S.A. Lu- xembourg	26971		
Credit Suisse Holding Europe (Luxem- bourg) S.A.	26972		

Sapient Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.497.540,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.246.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of February

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent and who will stay the depositary of the present deed

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of the société à responsabilité limitée SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L. (the "Company"), having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330, Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.246, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on 2 March 2009, published in the Mémorial Recueil Spécial C N° 622 of 23 March 2009. The Articles of Incorporation of the Company have been last amended following deed of the same notary on 16 December 2009, published in the Mémorial Recueil Spécial C. N° 12 of 5 January 2010.

The meeting is declared open with Mrs Sabine PERRIER, private employee, residing at 5, Chemin du Colombier, F-57100 Thionville, France, in the Chair

who appointed as secretary Ms. Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer, Mrs. Corinne PETIT, private employee, residing professionally at the same address.

The chairman declared and requested the notary to state:

i) It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 57.202.290 (fifty-seven million two hundred and two thousand two hundred and ninety) units representing the total issued share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, the sole shareholder having agreed to meet after examination of the agenda.

ii) The attendance list, signed by the sole shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxy and shall be filed at the same time with the registration authorities.

iii) That the agenda of the meeting is following:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of EUR 2.295.250 (in words two million two hundred and ninety-five thousand two hundred and fifty Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 57.202.290 (in words fifty-seven million two hundred and two thousand two hundred and ninety Euro) to EUR 59.497.540 (in words fifty-nine million four hundred and ninety-seven thousand five hundred and forty Euro)

2. To issue 2.295.250 (in words two million two hundred and ninety-five thousand two hundred and fifty) new units without any par value. Subscription of 2.295.250 (in words two million two hundred and ninety-five thousand two hundred and fifty) new units without any par value by the Sole Shareholder SAPIENT CORPORATION, with a contribution in cash and in kind consisting of

(i) 700.000 EUR in cash corresponding to 700.000 new shares without par value and

(ii) 1.595.250 EUR with a contribution in kind consisting of the 2.100.000 shares held by SAPIENT CORPORATION in SAPIENT MAURITIUS HOLDINGS LTD., representing 100% of the issued share capital of SAPIENT MAURITIUS HOLDINGS LTD., Mauritius corresponding to 1.595.250 new shares.

3. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

The following documents have been submitted to the meeting:

- true copy of the articles of association of SAPIENT MAURITIUS HOLDINGS LTD. ("Constitution");
- true copy of the Members' register;
- true copy of the consolidated balance of SAPIENT MAURITIUS HOLDINGS LTD. to 31 December 2010;
- Valuation report issued by the Board of Directors of SAPIENT MAURITIUS HOLDINGS LTD.;
- Copy of the managers' resolutions of the Company adopted on 17 February 2011 approving the contemplated contributions of the Sole Member; and
- Sole Member's confirmation to the contemplated contribution.

All above mentioned documents initialled "ne varietur" by the appearing persons and the notary will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Then the General Meeting adopted the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 2.295.250 (in words two million two hundred and ninety-five thousand two hundred and fifty Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 57.202.290 (in words fifty-seven million two hundred and two thousand two hundred and ninety Euro) to EUR 59.497.540 (in words fifty-nine million four hundred and ninety-seven thousand five hundred and forty Euro).

Second resolution

The General Meeting resolves to issue 2.295.250 (in words two million two hundred and ninety-five thousand two hundred and fifty) new units without any par value.

Subscription and Payment

There now appeared, Mrs. Sabine PERRIER, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of SAPIENT CORPORATION, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with IRS N°04-3130648 and whose registered office is c/o The Corporation Trust Company, The Corporation Trust Company Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America by virtue of a proxy given on 18 February 2011, which will remain attached to the present deed. The person appearing declares to subscribe in the name of the aforementioned company to the newly issued shares of the Company as follows:

Name of Subscriber	Number of shares subscribed
SAPIENT CORPORATION	2,295,250

The said subscriber declares through her duly appointed attorney to make full payment for all such new shares as follows:

(i) in cash for EUR 700,000 (in words seven hundred thousand euro) corresponding to the issuance of 700,000 (in words seven hundred thousand) new shares without par value.

Evidence of the payment has been given to the undersigned Notary, who expressly bears witness to it.
and

(ii) by a contribution in kind consisting of the 2,100,000 (two million one hundred thousand) issued and paid up ordinary shares ("Shares") of par value USD 1 (one Dollar US) of SAPIENT MAURITIUS HOLDINGS LTD., a private limited company, duly incorporated under the Laws of Mauritius, with registered number 091212C1/GBL and with registered office at c/o International Management (Mauritius) Ltd, Les Cascades, Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius, without any restriction or limitation, as indicated in the consolidated balance to 31 December 2010, which will remain attached to the present deed. The shares thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of EUR 1,595,250 (one million five hundred and ninety-five thousand and two hundred and fifty Euro).

The Subscriber acting through her attorney states that there exist no impediments to the free transferability of the assets and liabilities to the Company without any restriction or limitation and that irrevocable instructions have been given to undertake all notifications or any formalities whatsoever required for the validity of the transfer of the Shares to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the Shares has been given to the undersigned Notary.

Thereupon, the General Meeting resolves to accept the said subscription by the subscriber and to allot to SAPIENT CORPORATION the 2.295.250 (in words two million two hundred and ninety five thousand two hundred and fifty) new units without par value, all fully paid up.

Third resolution

Following the preceding resolutions, the General Meeting resolves to amend Article 6 of the Articles of Incorporation in order to give it henceforth the following wording:

Art. 6. The Company's share capital is set at EUR 59,497,540 (in words fifty-nine million four hundred and ninety seven thousand five hundred and forty Euro) represented by 59,497,540 (in words fifty-nine million four hundred and ninety seven thousand five hundred and forty) units without any par value, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at three thousand four hundred Euro (EUR 3,400.-).

There being no other business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, he said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente et qui restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de la société à responsabilité limitée SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l., (la «Société»), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145.246, constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés & Associations C N° 622 du 23 mars 2009. Les Statuts ont été amendés en dernier lieu suivant acte du même notaire en date du 16 décembre 2009, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés & Associations C. N° 12 du 5 janvier 2010.

La séance est ouverte, sous la présidence de Mme Sabine PERRIER, employée privée, demeurant au 5, Chemin du Colombier, 57100 Thionville, France

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

i) Qu'il appert de la liste de présence que les 57.202.290 (cinquante-sept millions deux cent deux mille deux cent quatre-vingt dix) parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été informé préalablement.

ii) Ladite liste de présence, portant signature de l'associée unique représentée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

iii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social par un montant de EUR 2.295.250 (deux millions deux cent quatre-vingt quinze mille deux cent cinquante Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 57.202.290 (cinquante-sept millions deux cent deux mille deux cent quatre-vingt dix Euros) à EUR 59.497.540 (cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante Euros).

2. Emission de 2.295.250 (deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante) parts sociales sans désignation de valeur nominale. Souscription 2.295.250 (deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante) parts sociales sans désignation de valeur nominale par l'associée unique SAPIENT CORPORATION, par un apport en espèces et en nature constitué de

i) 700.000 EUR en espèces correspondant à 700.000 nouvelles parts sociales et

ii) 1.595.250 EUR par apport en nature, se composant de 2.100.000 actions détenues par SAPIENT CORPORATION dans SAPIENT MAURITIUS HOLDINGS LTD., UK, représentant 100% du capital social émis de SAPIENT MAURITIUS HOLDINGS LTD., correspondant à 1.595.250 nouvelles parts sociales.

3. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts.

4. Divers

Les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- copie conforme des Statuts de SAPIENT MAURITIUS HOLDINGS LTD. («Constitution»);
- copie conforme du registre des actionnaires;
- copie conforme des comptes consolidés de SAPIENT MAURITIUS HOLDINGS LTD. au 31 décembre 2010;
- rapport d'évaluation établi par le Conseil d'administration de SAPIENT MAURITIUS HOLDINGS LTD.;
- copie des résolutions des gérants de la Société prises le 17 février 2011 approuvant les apports envisagés de l'associée unique; et
- confirmation écrite de l'associée unique quant à cet apport en nature.

Tous les documents susmentionnés, après avoir été paraphés «ne varietur» par les comparants et le notaire resteront annexés aux présentes, pour être concomitamment soumis aux formalités d'enregistrement.

Ensuite, l'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 2.295.250 (deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 57.202.290 (cinquante-sept millions deux cent deux mille deux cent quatre-vingt-dix Euros) à EUR 59.497.540 (cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante Euros).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'émettre 2.295.250 (deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Souscription et Paiement

Est intervenue, Mme Sabine PERRIER, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommée par SAPIENT CORPORATION, une société établie selon la loi de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro IRS 04-3130648, ayant son siège social c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Company Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'une procuration donnée le 18 février 2011, laquelle restera annexée au présent acte.

La comparante déclare souscrire pour le compte de la société ci-avant mentionnée les nouvelles parts sociales émises de la Société comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites
SAPIENT CORPORATION	2.295.250

Le souscripteur déclare, par sa mandataire, libérer entièrement toutes les nouvelles parts sociales comme suit:

I) par apport en espèces pour un montant de EUR 700.000 (sept cent mille Euros) correspondant à la souscription de 700.000 (sept cent mille) parts sociales.

Evidence du paiement a été faite au Notaire soussignée, qui en témoigne expressément.

et

II) par apport en nature consistant en 2.100.000 (deux millions cent mille) actions ordinaires («Actions») entièrement libérées de valeur nominale USD 1 (un Dollar US) de SAPIENT MAURITIUS HOLDINGS LTD., une société à responsabilité limitée, constituée suivant les lois de la République de Maurice, enregistrée sous le numéro 091212C1/GBL et avec siège social à c/o International Management (Mauritius) Ltd, Les Cascades, Edith Cavell Street, Port Louis, République de Maurice, sans restriction ou limitation aucune, telles que reprises dans les comptes consolidés jusqu'au 31 décembre 2010, lesquels resteront annexés au présent acte. Les actions ainsi apportées représentent un apport net d'un montant de EUR 1.595.250 (un million cinq cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante Euros).

Le souscripteur, agissant par sa mandataire, déclare qu'il n'existe pas de restrictions au libre transfert des actifs et passifs à la Société et que des instructions irrévocables ont été données aux fins d'effectuer toutes notifications ou quelconques formalités nécessaires pour réaliser valablement le transfert des Actions à la Société.

La preuve de la propriété par le souscripteur des Actions a été apportée au Notaire soussigné.

Sur ce, l'Assemblée Générale décide d'accepter ladite souscription et décide d'attribuer à SAPIENT CORPORATION les 2.295.250 (deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille deux cent cinquante) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide d'amender l'article 6 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à Euro 59.497.540 (cinquanteneuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante Euros) représenté par 59.497.540 (cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quarante) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR trois mille quatre cents Euros (EUR 3.400.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture, faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Perrier, I. Dias, C. Petit et J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2011. LAC/2011/9438. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Référence de publication: 2011029477/228.

(110035593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2011.

Alpes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.644.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of March.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Alpes Holdings Limited, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar and having its registered office at Eurolife Building, Suite 3E, 1, Corral Road, Gibraltar and being registered under number 105258, represented by:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and

- Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

by virtue of a proxy established on February 28, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Alpes S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is to render, in its capacity as general partner of "Alpes Fund SICAV-SIF", a société en commandite par actions incorporated under the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), and qualifying as a société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended, advisory, management, accounting and administrative services to Alpes Fund SICAV-SIF.

The Company may in addition provide secretarial and other administrative services to Alpes Fund SICAV-SIF and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. To the extent permitted by law, it may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the managers, or, as the case may be, of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or, as the case may be, the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The corporate capital of the Company is set at eighteen thousand US Dollar (USD 18,000) divided into eighteen (18) units with a nominal value of one thousand US Dollar (USD 1,000) each.

The corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Units are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or, in the case of a board of managers, each manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of the manager or any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or by the board of managers.

Art. 8. The manager(s) is (are) not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of units he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the 1915 Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by any manager by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire corporate capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions, except in case of urgency. In such case, the nature of the urgency shall be communicated to the members. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the corporate capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by a majority of the members representing at least three quarters of the corporate capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 14 of the month of June at 10.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1 January and ends on 31 December. The accounts of the Company shall be expressed in US Dollars.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The unit premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the unit premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the units of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the 1915 Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following units:

Subscriber	Number of units subscribed	Payment
Alpes Holdings Limited	18	USD 18,000
Total:	18	USD 18,000

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately Euro one thousand one hundred Euro (€ 1.100.-).

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2011.

Resolutions of the sole member

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The number of managers is set at 3 and the following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time:

- Mr Laurent Levenq, Managing Director of Heritage Asset Management, residing professionally at 142, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France;

- Mr Jean de Courrèges, independent director, residing professionally at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Jean Lambert, Chief Executive Officer of Carey S.A., residing professionally at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Alpes Holdings Limited, une société constituée et existant sous les lois de Gibraltar et ayant son siège social à Eurolife Building, Suite 3E, 1, Corral Road, Gibraltar, étant enregistrée sous le numéro 105258,

représentée par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 février 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Alpes S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet social de la Société est de rendre, en tant qu'associé commandité de Alpes Fund SICAV-SIF, une société en commandité par actions constituée sous la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi de 1915") et revêtant la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée, des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité et à l'administration de Alpes Fund SICAV-SIF.

Par ailleurs, la Société pourra fournir des services de secrétariat ou autres services administratifs à Alpes Fund SICAV-SIF et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Dans la mesure permise par la loi, il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger. Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille US Dollars (USD 18.000) divisé en dix-huit (18) parts sociales d'une valeur nominale de mille US Dollar (USD 1.000) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être associés.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu toutefois qu'au moins deux gérants doivent être présents en personne ou par conférence téléphonique.

Un avis de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf en cas d'urgence auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment de tous les gérants exprimé par écrit, par fax ou par toute autre moyen de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance seront valablement prises par approbation de la majorité des gérants de la Société (en ce compris ceux qui seraient représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, facsimile ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance sera signé par tous les gérants présents ou représentés à la réunion. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou, dans le cas d'un conseil de gérance, chacun des gérants a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant en cas de gérant unique et en cas de conseil de gérance, par la seule signature d'un gérant. En toute hypothèse la Société sera valablement engagée par la seule signature du gérant ou de toute(s) personne(s) à qui le pouvoir de signature aura été délégué par un des gérants ou par le conseil de gérance.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la Loi de 1915, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par tout gérant par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins 8 jours avant la date effective des résolutions sauf en cas d'urgence. Dans un tel cas, la nature de l'urgence sera communiquée aux associés. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des votes représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où et pour toute autre période où la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue chaque année le 14 juin à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre. Les comptes de la Société seront exprimés en dollars U.S.

Art. 12. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tous les associés.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi de 1915; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les parts sociales comme suit:

Souscription	Nombre de parts sociales	Paiement
Alpes Holdings Limited	18	USD 18,000
Total:	18	USD 18,000

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)
2. Le nombre de gérants est fixé à 3 et les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Laurent Levenq, Managing Director de Heritage Asset Management, résidant professionnellement au 142, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris, France;

- M. Jean de Courrèges, administrateur indépendant, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Jean Lambert, Chief Executive Officer de Carey S.A., résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2011. Relation: ECH/2011/449. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041243/324.

(110046465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

AIH-IP (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.624,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 155.466.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of December Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg

Was held an Extraordinary General Meeting of the partners of the société à responsabilité limitée AIH-IP (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.466, incorporated pursuant to a deed of the undersigned, on 13 September 2010, published in the Mémorial Recueil Spécial C N° 2284 of 26 October 2010.

The meeting is declared open with Mrs Sabine PERRIER, private employee, professionally with address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L- 2330 Luxembourg, in the Chair,

who appointed as secretary Ms. Antoinette QURESHI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer, Mr. Raymond THILL, "Maître en Droit", residing professionally at the same address.

The chairman declared and requested the notary to state:

i) It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 12.504 (twelve thousand five hundred and four) units representing the total issued share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders having agreed to meet.

ii) The attendance list, signed by the shareholders represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

iii) That the agenda of the meeting is following:

Agenda:

1. to increase the corporate capital by an amount of EUR 120 (in words one hundred and twenty Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 12.504 (in words twelve thousand five hundred and four Euro) to EUR 12,624 (in words twelve thousand six hundred and twenty-four Euro);

2. To issue 120 (in words one hundred and twenty) new units with a par value of EUR 1 (in words one Euro);

Subscription of 120 (in words one hundred and twenty) new units with a par value of EUR 1.-by TARGET GROUP LIMITED, together with a share premium of EUR 136.635 (in words one hundred and thirty-six thousand six hundred thirty-five Euro) with a contribution in kind consisting of the software and all related intellectual property rights amounting to EUR 136.755 (in words one hundred and thirty-six thousand seven hundred and fifty-five) made by TARGET GROUP LIMITED to the Company in accordance with the Contribution Agreement dated 14 December 2010 entered into between the Company and TARGET GROUP LIMITED;

3. Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation;

4. Miscellaneous

The following documents have been submitted to the meeting:

- copy of the Board Resolutions of the Company having approved the contribution done by TARGET GROUP LIMITED to the Company; and

- Contribution Agreement.

All above mentioned documents initialled "ne varietur" by the appearing persons and the notary will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Then the General Meeting adopted the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 120 (in words one hundred and twenty Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 12.504 (in words twelve thousand five hundred and four Euro) to EUR 12,624 (in words twelve thousand six hundred and twenty-four Euro).

Second resolution

The General Meeting resolves to issue 120 (in words one hundred and twenty) new units with a par value of EUR 1.- (in words one Euro) in the name of TARGET GROUP Limited, the other existing members having renounced to their preferential subscription rights.

Subscription and Payment

There now appeared, Mrs. Sabine PERRIER, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of TARGET GROUP LIMITED, a company organized and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Target House, Castlebridge, 5-19 Cowbridge Road East, Cardiff, CF11 9AU, UK, registered with the Companies House under number 1208137 by virtue of a proxy given on 21 December 2010, which will remain attached to the present deed.

The person appearing declares to subscribe in the name of the aforementioned company to the newly issued shares of the Company as follows:

Name of Subscriber	Number of units Subscribed
TARGET GROUP LIMITED	120

The said subscriber declares through its duly appointed attorney to make full payment for all such new units, by a contribution in kind consisting of the Software and all related intellectual Property Rights amounting to EUR 136.755 (in words one hundred and thirty-six thousand seven hundred and fifty-five Euro) made in accordance with the Contribution Agreement dated 14 December 2010 entered into between the Company and TARGET GROUP LIMITED, corresponding to the issuance of 120 (in words one hundred and twenty) new units with a par value of EUR 1 (one Euro), together with a share premium of EUR 136.635 (in words one hundred and thirty-six thousand six hundred and thirty-five Euro).

TARGET GROUP LIMITED through its duly appointed attorney furthermore declares that the contribution is free of all encumbrances and there subsist no impediments to the free transfer of the contribution to the Company without restriction or limitation.

Evidence of the value of the contribution has been given to the undersigned notary pursuant to the Contribution Agreement and a true copy of the minutes of the Board of Managers, which documents signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary shall remain attached to this minute, with which it will be registered.

Thereupon, the General Meeting resolves to accept the said subscription words one hundred and twenty) new units with a par value of EUR 1 (one Euro) each, all fully paid up and having the same rights and privileges as set out in the articles of incorporation of the Company.

Third resolution

Following the preceding resolutions, the General Meeting resolves to amend Article 5 of the Articles of Incorporation in order to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5.** The Company’s corporate capital is set at twelve thousand six hundred and twenty-four Euro (EUR 12,624.-) represented by twelve thousand six hundred and twenty-four (12,624) units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 1.900 (one thousand nine hundred Euro).

There being no other business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée AIH-IP (Luxembourg) S.A.R.L., (la «Société»), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 155.466, constituée suivant acte du notaire soussigné, le 13 septembre 2010, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés & Associations C N° 2284 du 26 octobre 2010.

La séance est ouverte, sous la présidence de Mme Sabine PERRIER, employée privée, avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L – 2330 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Antoinette QURESHI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en Droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

i) Qu'il appert de la liste de présence que les 12.504 (douze mille cinq cent quatre) parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable;

ii) Ladite liste de présence, portant signature des associés représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.

iii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social par un montant de EUR 120 (cent vingt Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.504 (douze mille cinq cent quatre Euros) à EUR 12.624 (douze mille six cent vingt-quatre Euros).

2. Emission de 120 (cent vingt) nouvelles parts sociales de valeur nominale EUR 1 (un Euro).

Souscription à 120 (cent vingt) parts sociales de valeur nominale EUR 1.-(un Euro) par TARGET GROUP LIMITED, ensemble avec une prime d'émission de EUR 136.635 (cent trente-six mille six cent trente-cinq Euros), par un apport en nature constitué en l'apport du Software et tous les droits de Propriété Intellectuelle y rattachés fait par TARGET GROUP LIMITED à la Société pour un montant de EUR 136.755, selon le Contrat d'Apport signé le 14 décembre 2010 entre la Société et TARGET GROUP LIMITED.

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts.

4. Divers.

Les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- copie des résolutions du Conseil de Gérance de la Société ayant approuvé l'apport de TARGET GROUP LIMITED à la Société; et

- Le Contrat d'Apport.

Tous les documents susmentionnés, après avoir été paraphés «ne varietur» par les comparants et le notaire resteront annexés d'enregistrement.

Ensuite, l'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 120 (cent vingt Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.504 (douze mille cinq cent quatre Euros) à EUR 12.624 (douze mille six cent vingt-quatre Euros).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'émettre 120 (cent vingt) nouvelles parts sociales de valeur nominale EUR 1.-(un Euro) en faveur de TARGET GROUP LIMITED, les autres associés existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentielle.

Souscription et Paiement

Est intervenue, Mme Sabine PERRIER, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommée par TARGET GROUP LIMITED, une société de droit anglais ayant son siège social à Target House, Castlebridge, 5-19 Cowbridge Road East, Cardiff, CF11 9AU, UK, inscrite au Companies House sous le numéro 1208137 en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2010, laquelle restera annexée au présent acte.

La comparante déclare souscrire pour le compte de la société ci-avant mentionnée les nouvelles parts sociales émises de la Société comme suit:

Nom du souscripteur

Nombre
de parts
sociales
souscrites

TARGET GROUP LIMITED 120

Le souscripteur déclare, par sa mandataire, libérer entièrement toutes les nouvelles parts sociales par apport en nature consistant en l'apport du Software et tous les droits de Propriété Intellectuelle y rattachés fait suivant contrat d'apport du 14 décembre 2010 entre la Société et TARGET GROUP LIMITED pour un montant de EUR 136.755 (cent trente-six mille sept cent cinquante-cinq Euros) correspondant à la souscription de 120 (cent vingt) nouvelles parts sociales de valeur nominale EUR 1.- (un Euro), ensemble avec une prime d'émission de EUR 136.635 (cent trente-six mille six cent trente-cinq Euros).

TARGET GROUP LIMITED déclare en outre, par sa mandataire, que l'apport est libre de toutes charges et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'apport à la Société

La preuve de la valeur de l'apport a été apportée au Notaire soussigné, sur la base du Contrat d'Apport avec copies des résolutions du conseil de gérance et du rapport de gérance, lesquels documents, après signature «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être enregistrés concomitamment.

Sur ce, l'Assemblée Générale décide d'accepter ladite souscription et décide d'attribuer à TARGET GROUP LIMITED les 120 (cent vingt) nouvelles parts sociales de valeur nominale EUR 1.- (un Euro) chacune, toutes entièrement libérées et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux fixés aux statuts de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide d'amender l'article 5 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cent vingt-quatre euros (EUR 12.624,-), représenté par douze mille six cent vingt-quatre (12.624) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.900.- (mille neuf cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussignée qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture, faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Perrier, A. Qureshi, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. LAC/2011/934. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004873/194.

(110005591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Brugues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 124.692.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011021641/12.

(110026229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Arrows S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 136.897.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 02 février 2011

Transfert du siège social

Transfert du siège social 3 Rue Nicolas Van Werveke L-2527 LUXEMBOURG, est transféré 8 Rue Jean Engling L-1466 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021627/13.

(110025760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 123.633.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of the month of December,
Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Laurent Forget, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated on 18 January 2007 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, N° 127 of 7 February 2007 and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B-123.633 and whose articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 9 August 2010, published in the Mémorial C, number 2265 on 22 October 2010 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner of the Company, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500.-, having its registered office at 26 Bd Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-145718, on 16 December 2010, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at five million nine hundred eighty five thousand three hundred euro (EUR 5,985,300.-) divided into fifty nine thousand eight hundred fifty two (59,852) Class A Shares and one (1) Class B Share, having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

II. That pursuant to article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at eight hundred million euro (EUR 800,000,000.-) to be divided into seven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (7,999,999) Class A Shares and one (1) Class B Share, each with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) and that pursuant to the same article 5, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the articles of association then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 16 December 2010 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided an increase of the issued share capital by an amount of three million seven hundred forty two thousand nine hundred euro (EUR 3,742,900) by the creation of thirty seven thousand four hundred twenty nine (37,429) new Class A Shares, each share with a par value of one hundred euro (EUR 100.-), having the same rights and privileges as the already existing Class A Shares.

IV. That the Board of Managers of the General Partner of the Company, by resolutions adopted at the meeting held on 16 December 2010 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription moneys, the subscription of the total of thirty seven thousand four hundred twenty nine (37,429) new Class A Shares as follows:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 515840254: 10,963 Class A Shares.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italy, registered with the Trade Register under number 03512020151: 4,242 Class A Shares.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, a social security fund governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Castelfidardo, 41, I-00185 Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 18 1.996: 1,697 Class A Shares.

(iv) Fineldo S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via della Scrofa No 64, Roma, Italy, registered with the Trade Register under number 1549810420: 6,364 Class A Shares.

(v) Intesa Vita S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office at Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italy, registered with the Trade Register under number 0085940328: 5,482 Class A Shares.

(vi) Parinvest SAS, a company governed by the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, registered with the Trade Register of Paris under number RCS Paris 483872040: 5,940 Class A Shares.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, a pension fund governed by the laws of Italia, having its registered office at Via Princianna No 35, I-0098 Roma, Italy, registered under number 36.1.995: 2,741 Class A Shares.

V. That all these new Class A shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up by contributions in cash to the Company as confirmed on 15 December 2010, so that the total amount of three million seven hundred forty two thousand nine hundred euro (EUR 3,742,900) representing the amount of the present capital increase has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 16 December 2010, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at nine million seven hundred twenty eight thousand two hundred euro (EUR 9,728,200.-) divided into ninety seven thousand two hundred eighty one (97,281) class A ordinary shares (the "Class A Shares"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, which shall be held by the limited partners (associés commanditaires) and of one (1) class B ordinary share (the "Class B Share"), with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) which shall be held by the general partner (associé commandité) in representation of its unlimited partnership interest."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le seize décembre,

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Trilantic Capital Partners IV (Europe) Investors S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée le 18 janvier 2007 suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 127 le 7 février 2007, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 123.633 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 août 2010, publié au Mémorial C n° 2265 le 22 octobre 2010 (la «Société»),

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société, Trilantic Capital Partners IV Europe Lux GP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-145718, en date du 16 décembre 2010, une copie des dites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élevé actuellement à cinq millions neuf cent quatre vingt-cinq mille trois cents euros (EUR 5,985,300.-) divisé en cinquante neuf mille huit cent cinquante deux (59.852) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, chaque action étant entièrement libérée.

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à huit cent millions d'euros (EUR 800.000.000.-), représenté par sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (7.999.999) Actions de Catégorie A et une (1) Action de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et qu'en vertu du même article 5, l'Associé Commandité de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital, lequel article des statuts étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 16 décembre 2010 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, décidé une augmentation du capital social souscrit à concurrence de trois millions sept cent quarante deux mille neuf cents euros (EUR 3.742.900) par la création et l'émission de trente sept mille quatre cent vingt neuf (37.429) nouvelles Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes.

IV. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité de la Société a, suivant les résolutions adoptées lors de sa réunion du 16 décembre 2010, accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, la souscription de la totalité des trente sept mille quatre cent vingt neuf (37.429) nouvelles actions de Catégorie A comme suit:

(i) Angelini Partecipazioni Finanziarie Srl, une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Nocera Umbra, 75, I-00181 Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 515840254: 10.963 Actions de Catégorie A.

(ii) CO.GE.FIN S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Adda 44/46, I-20040 Bellusco Milano, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 03512020151: 4.242 Actions de Catégorie A.

(iii) Ente Nazionale di Previdenza e Assistenza dei Veterinari, un fonds de sécurité sociale régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Castelfidardo, 41, I-00185 Rome, Italie, immatriculé auprès du registre de commerce sous le numéro 18 1.996: 1.697 Actions de Catégorie A.

(iv) Fineldo S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via della Scrofa No 64, Rome, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 1549810420: 6.364 Actions de Catégorie A.

(v) Intesa Vita S.p.A., une société régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Ugo Bassi 8/b, I-20159 Milan, Italie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro 0085940328: 5.482 Actions de Catégorie A.

(vi) Parinvest SAS, une société régie par le droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg St Honoré, F-75008 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce de Paris sous le numéro RCS Paris 483872040: 5.940 Actions de Catégorie A.

(vii) Cassa Nazionale di Previdenza ed Assistenza a favore dei Ragionieri e Periti Commerciali, un fonds de pension régi par le droit italien, ayant son siège social au Via Princiana No 35, I-0098 Rome, Italie, immatriculé sous le numéro 36.1.995: 2.741 Actions de Catégorie A.

V. Que toutes les nouvelles actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement par des versements en numéraire à la Société lesquels ont été confirmés le 15 décembre 2010, de sorte que la somme de trois millions sept cent quarante deux mille neuf cents euros (EUR 3.742.900) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social se trouvait à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Que suite à la réalisation des augmentations du capital social souscrites susmentionnées avec effet au 16 décembre 2010, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à neuf millions sept cent vingt huit mille deux cents euros (EUR 9.728.200,-) divisé en quatre vingt dix sept mille deux cent quatre vingt un (97.281) Actions de Catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, qui seront détenues par les associés commanditaires et une (1) action de catégorie B (l'«Action de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) qui sera détenue par l'associé commandité en représentation de son obligation illimitée dans la Société.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille trois cents euros (EUR 3.300).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. FORGET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57950. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005232/168.

(110005494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Access Storage Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, roue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021599/10.

(110026451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Accession Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.752.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021600/10.

(110025851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.501.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, registered with the Registrar of England and Wales under number 6252103, a company with registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, (UK),

here represented by Mrs Chantal SALES, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney, given on December 20, 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS" (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.501, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, incorporated originally under the name of "ANGLO AMERICAN INVESTMENTS", pursuant to a deed of notary Maître Jean Seckler, notary with residence in Junglinster, dated 4 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 146 of February 8, 2007, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 23 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°443 of March 2, 2010.

The Shareholder declares that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholder waives the convening notice as it declares having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 400.-USD and creation of 8 new shares of a par value of 50.-USD together with a share premium of 444,238,313.61 USD by way of different payments done by the sole shareholder;
2. Amendment of article 6.1. of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

By different resolutions taken by the board of directors of the Company it was decided to increase the share capital of the Company by an amount of 400.-USD by the registration of payments done as follows:

1. 42,160,668.01 USD on 7 January 2010;
2. 126,860,998.03 USD on 11 February 2010;
3. 16,926,185.23 USD on 19 March 2010;
4. 43,763,400.92 USD on 12 April 2010;
5. 193,960,801.42 USD on 20 May 2010;
6. 9,054,895.30 USD on 26 August 2010;
7. 2,100,000.00 USD on 16 September 2010;
8. 9,411,764.70 USD on 8 November 2010;

and to accept the payment of a share premium of 444,238,313.61 USD.

The Shareholder, prenamed and represented as stated here above, declares that the board of directors has accepted the subscription and payment by ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS of the 8 new shares of a par value of USD 50.-, together with the payment of a share premium of 444,238,313.61 USD.

Evidence of the different payments has been given to the Shareholder.

A copy of the bank statements evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at one hundred fifty-two thousand fifty United States Dollars (152,050.-USD) as of today.

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6.1. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.1.** The Company's issued capital is set at one hundred fifty-two thousand fifty United States Dollars (USD 152,050.-) represented by three thousand and fortyone (3,041) shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50.-)each, all fully subscribed and entirely paid up"

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS LIMITED, inscrite au Registrar of England and Wales sous le numéro 6252103, une société de droit anglais, avec siège social à 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, (UK),

ici représentée par Mme Chantal SALES, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2010,

ci-dessous l' Associé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante a demandé au notaire soussignée de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS" (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.501, société de droit

luxembourgeois, ayant son siège à 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, constituée originairement sous la dénomination "ANGLO AMERICAN INVESTMENTS", selon un acte du notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le N°146 du 8 février 2007, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le N°443 du 2 mars 2010.

L'Associé déclare que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. L'Associé renonce aux formalités de convocation et déclare avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour

1. Décision de confirmer l'augmentation du capital social à hauteur de USD 400.-et création de 8 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 50.-chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de 444.238.313,61 USD par divers paiements faites par l'Associé;

2. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé, représenté comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Par plusieurs résolutions prises par le conseil de gérance de la Société, il fut décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 400.-USD par la constatation de divers versements effectués comme suit:

1. 42.160.668,01 USD le 7 janvier 2010;
2. 126.860.998,03 USD le 11 février 2010;
3. 16.926.185,23 USD le 19 mars 2010;
4. 43.763.400,92 USD le 12 avril 2010;
5. 193.960.801,42 USD le 20 mai 2010;
6. 9.054.895,30 USD le 26 août 2010;
7. 2.100.000,00 USD le 16 septembre 2010;
8. 9.411.764,70 USD le 8 novembre 2010;

et d'accepter les versements d'une prime d'émission pour un montant total de 444.238.313,61 USD.

L'Associé, prénommé, et représenté comme dit ci-avant, déclare que le conseil de gérance a accepté la souscription et le paiement fait par ANGLO AMERICAN FERROUS INVESTMENTS pour l'émission et la libération de 8 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de USD 50.-, ensemble avec une prime d'émission de 444.238.313,61 USD.

Une copie des extraits de compte démontrant les versements des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et une copie, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de cent cinquante-deux mille cinquante Dollars des Etats-Unis (152.050.-USD) à la date de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société qui va avoir la teneur suivante dans la version française:

" **Art. 6.1.** La Société a un capital émis de cent cinquante-deux mille cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 152.050.-) représenté par trois mille quarante-et-une (3,041) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Dollars des Etats-Unis (USD 50.-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussignée, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Sales et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59646. Reçu soixante-quinze euros Eur 75..

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005575/136.

(110006015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Apasco Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.213.

La nouvelle adresse de Monsieur Jean-Marie LEGENDRE, associé-gérant est 56, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011021605/14.

(110026257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Brugues S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 124.692.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011021642/12.

(110026230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

STYX Editions S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Brassant S.à r.l.).

Siège social: L-5762 Hassel, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 50.282.

L'an deux mille dix,

Le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Madame Thérèse BRASSEUR, retraitée, née à La Louvière (Belgique), le 3 décembre 1947, demeurant à L-5762 Hassel, 3, rue des Champs,

2.- Monsieur Yves HUART, employé privé, né à Luxembourg, le 8 décembre 1961, demeurant à B-6700 Arlon, 38, rue Nouvelle,

3.- Monsieur Bernard MOREAU, employé privé, né à Namur (Belgique), le 5 juillet 1974, demeurant à B-5024 Gelbressée, 510, route de Hannut,

représenté par Monsieur Yves HUART, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 décembre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

4.- Monsieur Christian VAN BRUSSEL, sans état particulier, né à Anderlecht (Belgique), le 11 août 1958, demeurant à B-6700 Arlon, 9, rue du Camp,

représenté par Monsieur Yves HUART, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 décembre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1.- Madame Thérèse BRASSEUR, prénommée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée «BRASSANT S.à r.l.», ayant son siège social à L-5762 Hassel, 3, rue des Champs, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 février 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 259 du 14 juin 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 434 du 8 août 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 14 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3016 du 24 décembre 2008, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 156 du 26 janvier 2010, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 50.282, au capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,00) chacune.

2. Madame Thérèse BRASSEUR, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Yves HUART, prénommé, trente-quatre (34) parts sociales de la société à responsabilité limitée « BRASSANT S.à r.l.», prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de quatre mille deux cent seize euros (EUR 4.216,00), que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Madame Thérèse BRASSEUR, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Bernard MOREAU, prénommé, ici représenté comme indiqué ci-dessus, trente-trois (33) parts sociales de la société à responsabilité limitée «BRASSANT S.à r.l.», prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de quatre mille quatre-vingt-douze euros (EUR 4.092,00), que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

4. Madame Thérèse BRASSEUR, prénommée, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Christian VAN BRUSSEL, ici représenté comme indiqué ci-dessus, prénommé, trente-trois (33) parts sociales de la société à responsabilité limitée «BRASSANT S.à r.l.», prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de quatre mille quatre-vingt-douze euros (EUR 4.092,00), que la cédante reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

5. Les cessionnaires sont propriétaires à compter de ce jour des parts leur cédées et ils ont droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

Les cessionnaires sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Tous les associés déclarent expressément accepter les cessions de parts qui précèdent.

6. Madame Thérèse BRASSEUR, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société, déclare accepter la cession de parts qui précède au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

7. Ensuite, Monsieur Yves HUART, Monsieur Bernard MOREAU et Monsieur Christian VAN BRUSSEL, prénommés, seuls associés de la société après réalisation de la cession de parts, décident de supprimer la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes.

8. Les associés de la société constatent que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,00), est actuellement de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents (EUR 12.394,68).

9. Les associés de la société décident de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend dreihundert vierundneunzig Euro und achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile ohne Angabe des Nennwerts.

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Yves HUART, vorgenannt, vierunddreißig Anteile	34
2.- Herr Bernard MOREAU, vorgenannt, dreiunddreißig Anteile	33
3.- Herr Christian VAN BRUSSEL, vorgenannt, dreiunddreißig Anteile	33
Total: einhundert Anteile	100.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausend dreihundert vierundneunzig Euro und achtundsechzig Cent (EUR 12.394,68) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.»

10. Les associés de la société décident de changer la dénomination sociale en «STYX Editions S.à r.l.», et de modifier, par conséquent, l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt den Namen «STYX Editions S.à r.l.»»

11. Les associés de la société décident d'accepter la démission de Madame Thérèse BRASSEUR, prénommée, de sa fonction de gérante de la société, et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Les associés de la société décident de nommer comme nouveau gérant de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Yves HUART, prénommé. Le gérant peut engager la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

12. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

13. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Déclaration:

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Brasseur, Y. Huart, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 59626. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005628/100.

(110005988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Cheyenne S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.505.

L'an deux mil dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;
S'est réunie:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CHEYENNE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil C numéro 156 du 1^{er} avril 1997. Le capital social a été converti en euro suivant une décision de l'Assemblée Générale tenue en date du 15 juin 2000, publiée au Mémorial, Recueil C numéro 1058 du 23 novembre 2001. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 6 juin 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 866 du 23 août 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la société de «Holding 29» en «Soparfi».

2. Changement subséquent de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

3. Augmentation de capital de la société d'un montant de un million six cent quatre vingt mille euros (EUR 1.680.000) pour le porter de son montant actuel de trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-) représenté par quatre cent dix (410)

actions sans désignation de valeur nominale au montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) sans émission d'actions nouvelles.

4. Libération de cette augmentation de capital par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

5. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

6. Modification de l'article 7 des statuts.

7. Modification de l'article 12 des statuts.

8. Modification de l'article 20 des statuts.

9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et décide d'adopter en conséquence un nouveau texte pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet social.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de un million six cent quatre vingt mille euros (EUR 1.680.000) pour le porter de son montant actuel de trois cent vingt mille euros (EUR 320.000,-) représenté par quatre cent dix (410) actions sans désignation de valeur nominale au montant de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) sans émission d'actions nouvelles.

Troisième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces à concurrence de un million six cent quatre vingt mille euros (EUR 1.680.000) par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital.

Souscription, Libération

Est alors intervenue aux présentes:

la société anonyme BIA S.A., une société ayant son siège social à 287, route d'Arlon, L 1150 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 8 décembre 2010,

laquelle déclare libérer intégralement la présente augmentation de capital par contribution en espèces d'un montant de UN MILLION SIX CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (1.680.000.- EUR).

Ce montant de UN MILLION SIX CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (1.680.000.- EUR), se trouve à présent à la disposition de la société. Preuve du versement en espèces a été apportée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1^{er}. Capital social.** Le capital de la société est fixé à DEUX MILLIONS D'EUROS (EUR 2.000.000) représenté par quatre cent dix (410) actions sans désignation de valeur nominale, rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés et l'article 4 des présents statuts."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7. Conseil d'administration - Mandat d'administrateur.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué."

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12. Conseil d'administration - Délégation.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non."

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 20. Droit applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives et notamment la loi du 22 décembre 2006."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, O. CLAREN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55558. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2011005659/144.

(110005950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

AAC Capital 2002 Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.501.708,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.695.

—
EXTRAIT

En date du 7 février 2011, l'associé unique de AAC Capital 2002 Lux S.à.r.l. a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort de sa fonction de Gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Elisabeth Maas, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg, est élu nouveau Gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011021611/14.

(110026646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Can't Stop, Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 33.600.

Messieurs les actionnaires de la société

Par la présente, je soussigné, Monsieur Ali Sherwani né le 24 avril 1975 à Luxembourg, et demeurant professionnellement au 42A, Place Guillaume II à Luxembourg vous informe de ma démission avec effet immédiat du poste d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 26/11/2010.

Ali Sherwani.

Référence de publication: 2011021662/12.

(110025820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Flagstone Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 118.871.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.

Before Us, the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FLAGSTONE (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, registered at the Registrar of Companies of Gibraltar under number 97614, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar,

here represented by Mrs Belinda Henig, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of FLAGSTONE FINANCE S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1128 Luxembourg, 37, Val St.André, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 118871, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg on 22 August 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1771 of 21 September 2006. The Articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 11 September 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2032 of 16 October 2009 (the "Company").

The agenda of the meeting is the following:

1. Increase the Company's subscribed share capital from its present level of forty million three hundred and four thousand two hundred euros (EUR 40,304,200) represented by one million six hundred twelve thousand one hundred and sixty-eight (1,612,168) shares with a par value of twentyfive euro (EUR 25) to fifty-three million six hundred and four thousand two hundred euros (53,604,200) represented by two million one hundred fortyfour thousand one hundred sixty-eight (2,144,168) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each by the issue of five hundred thirty two

thousand (532,000) fully paid up new shares having a par value of twentyfive euro each in the Company to Flagstone (Gibraltar) Limited at an aggregate share premium of one hundred twenty million three hundred thirty-three thousand four hundred and eighty-seven euros (EUR 120,333,487) in consideration for the contribution of a loan receivable amounting to one hundred thirty-three million six hundred thirty-three thousand four hundred and eighty-seven euros (EUR 133,633,487) due to Flagstone (Gibraltar) Limited by the Company.

2. Amend Article 5 of the Company's Articles of Incorporation (the "Articles") in order to reflect the changes to the Articles arising from agenda item 1 above, so that Article 5 shall be read henceforth as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company has an issued capital of fifty three million six hundred and four thousand two hundred euros (EUR 53,604,200) represented by two million one hundred forty-four thousand one hundred sixty-eight (2,144,168) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

3. Miscellaneous.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's subscribed share capital from its present level of forty million three hundred and four thousand two hundred euros (EUR 40,304,200) represented by one million six hundred twelve thousand one hundred and sixty-eight (1,612,168) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) to fifty-three million six hundred and four thousand two hundred euros (53,604,200) represented by two million one hundred forty-four thousand one hundred sixty-eight (2,144,168) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each by the issue of five hundred thirty-two thousand (532,000) fully paid up new shares having a par value of twenty-five euro each in the Company to Flagstone (Gibraltar) Limited at an aggregate share premium of one hundred twenty million three hundred thirty-three thousand four hundred and eighty-seven euros (EUR 120,333,487) in consideration for the contribution of a loan receivable amounting to one hundred thirty-three million six hundred thirty-three thousand four hundred and eighty-seven euros (EUR 133,633,487) due to Flagstone (Gibraltar) Limited by the Company.

The value of the contribution in kind results from the annual accounts of the financial year ending on 31 December 2009 approved by the board of directors of the company on 23 July 2010 and audited by Deloitte S.A., réviseur d'entreprises in Luxembourg, on 23 July 2010.

In conformity with the dispositions of Article 26 (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended the undersigned notary has verified that the conditions of Article 26-1 (3quater) of the Law exist and have been fulfilled.

- The sole shareholder states that:

- (i) the value of the contribution in kind is inscribed in the Audited Legal Accounts,
- (ii) this value has not changed since the Legal Audited Accounts have been audited;

and he decided to not apply the dispositions of Article 26-1 (2) and (3) of the law, the contribution in kind being constituted of assets others than shares or financial market instruments stated in Article 26-1 (3quater) of the law and whose exact value can be derived from the Audited Annual Accounts, and that

- the Audited Annual Accounts have been controlled by Deloitte S.A., réviseur d'entreprises, in conformity with the directive 2006/43/CE of the European Parliament and of the Counsel of 17 May 2006 concerning the legal controls of the annual accounts and of the consolidated accounts, as it results from the report of Deloitte S.A. of 23 July 2010,

so that the dispositions of Article 26-1 paragraph (2) and (3) of the law do not apply to the valorisation of the contribution in kind.

The sole shareholder then decided to approve the valorisation of the contribution in kind at the sum of one hundred thirty-three million six hundred thirty-three thousand four hundred and eighty-seven euros (EUR 133,633,487) and to issue in counterpart of the contribution five hundred thirty-two thousand (532,000) new shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed by him.

The proof of the contribution in kind to the company has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions Article 5 is amended and shall have the following wording:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company has an issued capital of fifty-three million six hundred and four thousand two hundred euros (EUR 53,604,200) represented by two million one hundred forty-four thousand one hundred sixty-eight (2,144,168) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholders of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FLAGSTONE (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de Gibraltar, inscrite au registre de commerce à Gibraltar sous le numéro 97614, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, ici représentée par Madame Belinda Henig, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme FLAGSTONE FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St.André, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 118871, constituée suivant acte notarié du notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 septembre 2006, numéro 1771. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du notaire instrumentaire en date du 11 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 octobre 2009, numéro 2032 (la "Société").

L'ordre du jour est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société de son montant actuel de quarante millions trois cent quatre mille deux cents euros (EUR 40.304.200) représenté par un million six cent douze mille cent soixante-huit (1.612.168) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à cinquante-trois millions six cent quatre mille deux cents euros (53.604.200) représenté par deux millions cent quarante-quatre mille cent soixante-huit (2.144.168) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune par l'émission de cinq cent trente-deux mille (532.000) nouvelles actions entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune dans la Société à Flagstone (Gibraltar) Limited avec une prime d'émission totale de cent vingt millions trois cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 120.333.487) en considération d'un apport d'une créance se montant à cent trente-trois millions six cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 133.633.487) due à Flagstone (Gibraltar) Limited par la Société.

2. Modification de l'article 5 des statuts sociaux (les "Statuts") pour refléter les changements aux statuts suite aux points 1 et 2 ci-dessus de l'ordre du jour, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cinquante-trois millions six cent quatre mille deux cents euros (EUR 53.604.200) représenté par deux millions cent quarante-quatre mille cent soixante-huit (2.144.168) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

3. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société de son montant actuel de quarante millions trois cent quatre mille deux cents euros (EUR 40.304.200) représenté par un million six cent douze mille cent soixante-huit (1.612.168) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) à cinquante-trois millions six cent quatre mille deux cents euros (53.604.200) représenté par deux millions cent quarante-quatre mille cent soixante-huit (2.144.168) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune par l'émission de cinq cent trente-deux mille (532.000) nouvelles actions entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune dans la Société à Flagstone (Gibraltar) Limited avec une prime d'émission totale de cent vingt millions trois cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 120.333.487) en considération d'un apport d'une créance se montant à cent trente-trois millions six cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingtsept euros (EUR 133.633.487) due à Flagstone (Gibraltar) Limited par la Société.

La valeur de l'Apport en Nature ressort des comptes annuels de l'exercice financier clôturé au 31 décembre 2009 approuvé par le conseil d'administration le 23 juillet 2010 et audités par Deloitte S.A., réviseur d'entreprises à Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Conformément aux dispositions de l'article 26 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le notaire soussigné a vérifié que les conditions de l'article 26-1 (3quater) de la loi existent et ont été accomplies.

L'actionnaire unique déclare:

(i) la valeur de l'Apport en Nature est inscrite dans les Comptes Annuels Légaux Audités,
(ii) cette valeur n'a pas varié depuis que les Comptes Annuels Audités ont été audités,
et il a décidé de ne pas faire application des dispositions de l'article 26-1 (2) et (3) de la Loi alors que l'Apport en Nature est constitué d'éléments d'actif autres que les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire visés à l'article 26-1 (3quater) de la Loi, et dont la juste valeur est tirée des Comptes Annuels Audités, et que
- les Comptes Annuels Audités ont été contrôlés par Deloitte S.A., réviseur d'entreprises, conformément à la directive 2006/43/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés, tel qu'il ressort du rapport y relatif de Deloitte S.A. du 23 juillet 2010,
de sorte que les dispositions de l'article 26-1 paragraphe (2) et (3) de la Loi ne s'appliquent pas à la valorisation de l'Apport en Nature.

L'Actionnaire Unique a dès lors décidé d'approuver la valorisation de l'Apport en Nature à la somme de cent trente-trois millions six cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-sept euros (EUR 133.633.487) et d'émettre en contrepartie de cet apport cinq cent trente-deux mille (532.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune toutes souscrites par lui.

Preuve de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinquante-trois millions six cent quatre mille deux cents euros (EUR 53.604.200) représenté par deux millions cent quarante-quatre mille cent soixante-huit (2.144.168) actions nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des mandataires des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les mandataires ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Henig et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/78. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005739/175.

(110006016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Martin S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Martin S.A. Holding).

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.624.

L'an deux mil dix, le vingt-sept décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "MARTIN S.A. HOLDING", avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 26 juillet 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 287 du 27 octobre 1988. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Paul BETTINGEN, en date du 24 septembre 1990, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 98 du 2 mars 1991 et suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 1995, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 658 de 1995,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 52624.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie PRIEUR, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de la forme de la société d'une société anonyme holding en une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme et en conséquence changement de la dénomination de la société en MARTIN S.A. et modification subséquente des articles 1, 2 et 13 des statuts.

2) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme de la société d'une «société anonyme holding» en une «société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme» et en conséquence de changer la dénomination de la société en MARTIN S.A. et de modifier subséquemment les articles 1, 2 et 13 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme sous la dénomination de MARTIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.»

« **Art. 2**. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La détention d'une participation dans une société n'est admise qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

« **Art. 13**. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.10 heures.

Frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 950.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN; P. WEILER; N. PRIEUR; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59506. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).
Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005878/81.

(110005975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Atell Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 80.857.

—
EXTRAIT

LUXREVISION S. à r. l., démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société ATELL HOLDING S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

ATELL HOLDING S.A.

Fernand SASSEL

Référence de publication: 2011021630/14.

(110026627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

SAC Portfolio Immobiliare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.694.975,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.509.

—
In the year two thousand ten, on the twenty-first day of December, before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of managers of SAC PORTFOLIO IMMOBILIARE LUXEMBOURG S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée, having its registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.509 (the "Company"),

Duly authorised to represent the Company pursuant to a proxy signed by the Sole Shareholder of the Company dated December 20, 2010.

The resolutions and a declaration of the managers dated December 17, 2010 initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state her declaration as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 10, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number .., on .. 2002 (page ...) and its articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated December 29, 2005 before the notary prenamed and published in the Mémorial C, number .., on .. 2006 (page ..).

2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 11,572,500 (eleven million and five hundred seventy-two thousand and five hundred EUR), divided into 462,900 (four hundred sixty two thousand nine hundred) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five EUR) each, all fully paid up (by 100%).

3) By resolutions and declaration dated December 17, 2010, the board of managers approved the increase of the share capital of the Company by conversion or receivables and issuance of new shares.

4) The share capital of the Company is increased, within the framework of conversion of the receivables by a total amount of EUR 3,122,475 (three million one hundred twenty two thousand four hundred and seventy five EUR) in order to raise it from its current amount of EUR 11,572,500 (eleven million five hundred seventy-two thousand and five hundred EUR) to EUR 14,694,975 (fourteen million six hundred and ninety four thousand nine hundred seventy-five EUR) by creating and issuing 124,899 (hundred twenty-four thousand eight hundred ninety nine) new Shares with a par value of EUR 25 (twenty-five EUR) each in favour of SAC Italia S.r.l (the "Subscriber").:

5) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 21 December 2010, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 14,694,975 (fourteen million six hundred and ninety four thousand nine hundred seventy-five EUR), divided into 587,799 (five hundred eighty seven thousand seven hundred ninety nine) Shares with a par value of EUR 25 (twenty-five EUR) each.

Therefore Article 5 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

“ 5. The subscribed capital is set at EUR 14,694,975 (fourteen million six hundred and ninety four thousand nine hundred seventy-five EUR Euro), divided into 587,799 (five hundred eighty seven thousand seven hundred ninety nine) Shares with a par value of EUR 25 (twenty-five EUR) each, fully paid up (by 100 %).”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand Euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le 21 décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Rachel Uhl, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil de gérance de SAC PORTFOLIO IMMOBILIARE Luxembourg S.à.r.l., Société à Responsabilité limitée, ayant son siège social au 23 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.509 (la "Société"),

Dûment autorisée à représenter la Société conformément à un pouvoir donné par l'actionnaire unique en date du 20 décembre 2010.

Les résolutions ainsi que la déclaration du conseil de gérance datées du 17 décembre 2010, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 10 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro .., du .. 2002 (page 00) et ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 29 décembre 2005 par devant le notaire susnommé et publié au Mémorial C, numéro .., du .. 2006 (page ..).

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à 11.572.500 EUR (onze millions cinq cent soixante-douze mille cinq cent euros) représenté par 462.900 (quatre cent soixante-deux mille neuf-cent) actions ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (à 100%).

3) Par les résolutions et la déclaration signées en date du 17 décembre 2010, le conseil de gérance a approuvé l'augmentation de capital par conversion de créance et émission de nouvelles actions.

4) Le capital social a été augmenté dans le cadre de la conversion de créance d'un montant total de 3.122.475 EUR (trois millions cent vingt-deux mille quatre-cent soixante-quinze euros) afin de l'élever de son montant actuel de 11.572.500 EUR (onze millions cinq cent soixante-douze mille cinq cent euros) à 14.694.975 EUR (quatorze millions six-cent quatre-vingt quatorze mille neuf cent soixante-quinze euros) en créant et émettant 124.899 (cent vingt-quatre mille huit-cent quatre-vingt dix-neuf) nouvelles Actions ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune en faveur de SAC Italia S.r.l. (le «Souscripteur»):

5) Suite à cette augmentation du capital social avec effet au 21 décembre 2010, le capital social s'élève à 14.694.975 EUR (quatorze millions six cent quatre vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze euros) divisé en 587.799 (cinq cent quatre-vingt-sept mille sept-cent quatre-vingt dix-neuf) Actions ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 14.694.975 EUR (quatorze millions six cent quatre vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze euros), représenté par 587.799 (cinq cent quatre-vingt-sept mille sept-cent quatre-vingt dix-neuf) actions ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, intégralement libérées (à 100%)".

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à trois mille Euros.

Le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58977. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006024/103.

(110005956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Arthur Welter Immo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt.

R.C.S. Luxembourg B 121.192.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Stéphane Paché.

Référence de publication: 2011021607/10.

(110025995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Royale Neuve Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.500.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.811.

Decision of the sole partner december 15. 2010

Further to the resignation of Mr Eric BERG of his mandate of as Class B Manager, the Sole Shareholder decides to appoint in replacement Mr Laurent JANSEN, Director of companies, 50, avenue J-F Kennedy, L-2951 Luxembourg.

His mandate is for an unlimited period.

Version française

Décision du 15 décembre 2010 de l'associé unique

Suite à la démission de Monsieur Eric BERS de son poste de Gérant catégorie B, l'Associé Unique décide de nommer en remplacement M. Laurent JANSEN, administrateur de sociétés, 50, avenue JF Kennedy, L - 2951 Luxembourg.

Son mandat est donné pour une durée indéterminée.

Copie certifiée conforme

ROYALE NEUVE INVESTMENTS Sarl

LJ / A.A.

Gérant «B» / Gérant «A»

Référence de publication: 2011022082/21.

(110025563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

French Collections S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 30, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.917.

—
L'extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2011.

1^{er} décision

Les associés prennent acte de la démission de Madame Shirley SEGEDIN de ses fonctions de gérante à compter de ce jour.

2^{ème} décision

Les associés décident de nommer Monsieur Sylvain BLUM, né le 17 février 1955 à Reims (France), demeurant 34, rue des 16^e et 22^e Dragons F-51100 REIMS, en tant que nouveau gérant de la société.

Pour extrait conforme
FIDCOSERV SARL
Signature

Référence de publication: 2011021741/17.

(110025847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

HECF Germany 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 192.100,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 117.935.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-first of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

here represented by Cintia Procaci, private employee, professionally resident at 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder (the "Sole Shareholder") of HECF Germany 1 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, of July 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1764 dated September 21, 2006. The articles have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on August 3, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1987 dated October 24, 2006; and pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on July 15, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2075 dated August 27, 2008.

II. The Company's share capital is currently fixed at twenty five thousand Euro (€ 25,000) represented by two hundred and fifty (250) Shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital from its current amount of twenty five thousand Euros (€ 25,000), divided into two hundred and fifty (250) shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, to one hundred ninety two thousand one hundred Euros (€ 192,100) by the issuance of (1,671) new shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each;

2. Subscription and payment to the share capital increase by the Sole Shareholder, by way of a contribution in kind consisting of a part of a receivable in the amount of one hundred and sixty seven thousand one hundred Euros (€ 167,100) held by the Sole Shareholder against the Company;

3. To amend and restate paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the Company's Articles of Association;

4. To amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to Mrs. Jeanette Hesser, Mrs. Cintia Procaci and/or Mr. Pawel Lesny to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;

5. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from its current amount of twenty five thousand Euro (€ 25,000), divided into two hundred and fifty (250) shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, up to one hundred ninety two thousand one hundred Euro (€ 192,100) by the issuance of one thousand six hundred and seventy-one (1,671) new shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe one thousand six hundred seventy one (1,671) new shares, each having a nominal value of one hundred Euro (€ 100); and fully pay up by way of a contribution in kind consisting of a part of a receivable in the amount of one hundred and sixty seven thousand one hundred Euros (€ 167,100) held by the Sole Shareholder against the Company.

The valuation of the contribution in kind of the receivable is evidenced by a certificate dated December 15, 2010, issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the Company insofar the valuation is concerned.

The certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the deed for the purposes of registration.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the articles of association of the Company. The § 1 of the article 6 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

" **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one hundred and ninety two thousand one hundred Euro (€ 192,100) divided into one thousand nine hundred twenty one (1,921) shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power to Mrs. Jeanette Hesser, Mrs. Cintia Procaci and/or Mr. Pawel Lesny to record the capital changes in the Share Register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the "Memorial C".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,700.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the proxyholder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HECF Luxembourg Master 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représentée par Cintia Procaci, employée privée, ayant pour adresse professionnelle le 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de "HECF Germany 1 S. à r.l." («L'Associé Unique»), une société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social à, 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la «Société»), constituée

par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1764 du 21 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés suivant l'acte de Maître Gérard LECUIT, notaire résidant à Luxembourg le 3 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1987 du 24 octobre 2006; suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg le 15 juillet 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2075 du 27 août 2008.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille Euros (€ 25,000), représenté par (250) deux cent cinquante parts sociales, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt cinq mille Euros (€ 25.000) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune à cent quatre vingt-douze mille cent Euros (€ 192.100) par l'émission de mille six cent soixante et onze (1.671) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune;

2. Souscription et paiement de l'augmentation par l'Associé Unique, par un apport en nature consistant en une partie d'une créance d'un montant de cent soixante sept mille cent Euros (€ 167.100) détenue par l'Associé Unique envers la Société;

3. Modifier et reformuler l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société;

4. Modifier le livre de Registre des parts sociales de la Société pour tenir en compte le changement de capital et autoriser Mme. Jeanette Hesser, Mme. Cintia Procaci et/ou Mr. Pawel Lesny à procéder, par la signature seule, au nom de la Société, aux formalités nécessaires en relation avec les parts sociales créés dans le livre de Registre des parts sociales de la Société.

5. Divers

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt cinq mille Euros (€ 25.000) divisé en deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune à cent quatre vingt douze mille cent Euros (€ 192.100) par l'émission de mille six cent soixante et onze (1.671) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune;

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire les mille six cent soixante et onze (1.671) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100) et de libérer intégralement les parts sociales par un apport en nature consistant en une partie d'une créance d'un montant de cent soixante sept mille cent Euros (€ 167.100) détenue par l'Associé Unique envers la Société.

L'estimation de l'apport en nature de la créance est documentée par un certificat daté du 15 décembre 2010, émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la Société dans la mesure où l'estimation est concernée.

Le certificat, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société:

« **Art. 6. Capital social émis.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-douze mille cent Euros (€ 192.100), divisé par mille neuf cent vingt et une (1.921) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, entièrement libérées.»

Troisième résolution

L'Associé Unique déclare autoriser Mme. Jeanette Hesser, Mme. Cintia Procaci et/ou Mr. Pawel Lesny à procéder au changement de capital dans le livre de Registre des parts de la Société, et d'accomplir les formalités nécessaires en relation avec le Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.700.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. PROCACI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60078. Reçu soixante-quinze euros. (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2011..

Référence de publication: 2011005770/152.

(110005788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland, duly represented by Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S. à r. l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108.305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 18 October 2010 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2589 of 26 November 2010.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 4,545,000 (four million five hundred forty-five thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 110,007,000 (one hundred ten million seven thousand Polish zloty) to PLN 114,552,000 (one hundred fourteen million five hundred and fifty-two thousand Polish zloty) by creation and issue of 4,545 (four thousand five hundred forty-five) new Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, and to allocate the new Class A corporate units to Compartment A.

The sole member also resolves to increase the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 454,500 (four hundred fifty-four thousand five hundred Polish zloty) to raise it from PLN 6,725,400 (six million seven hundred twenty-five thousand four hundred Polish zloty) to PLN 7,179,900 (seven million one hundred seventy-nine thousand nine hundred Polish zloty).

Subscription – Payment

Thereupon, KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, declares to subscribe to the 4,545 (four thousand five hundred forty-five) newly issued Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish Zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve's increase, by a contribution in cash, so that the amount of PLN 4,999,500 (four million nine hundred ninety-nine thousand Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 114,552,000 (one hundred fourteen million five hundred fifty-two thousand Polish zloty) divided into 71,799 (seventy-one thousand seven hundred ninety-nine) Class A corporate units, 3,480 (three thousand four hundred eighty) Class B corporate units, 7,873 (seven thousand eight hundred seventy-three) Class C corporate units, 9,100 (nine thousand one hundred) Class D corporate units and 22,300 (twenty-two thousand three hundred) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this document, are estimated at approximately two thousand three hundred and fifty Euros.

The capital and legal reserve increase is estimated at EUR 1,250,960.- (exchange rate on December 23, 2010: PLN 1.- = EUR 0.25022).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne,

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S. à r. l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108.305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 18 octobre 2010 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2589 du 26 novembre 2010.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 4.545.000 (quatre millions cinq cent quarante-cinq mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 110.007.000 (cent dix millions sept mille zloty polonais) à PLN 114.552.000 (cent quatorze millions cinq cent cinquante-deux mille zloty polonais), par la création et l'émission de 4.545 (quatre mille cinq cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie A au Compartiment A.

L'associée unique décide également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 454.500 (quatre cent cinquante-quatre mille cinq cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 6.725.400 (six millions sept cent vingt-cinq mille quatre cents zlotys polonais) à PLN 7.179.900 (sept millions cent soixante dix-neuf mille neuf cents zlotys polonais).

Souscription - Libération

Ensuite a comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 4.545 (quatre mille cinq cent quarante-cinq) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant de PLN 4.999.500 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 114.552.000 (cent quatorze millions cinq cents cinquante-deux mille zloty polonais) représenté par 71.799 (soixante et onze mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de catégorie A, 3.480 (trois mille quatre cent quatre-vingts) parts sociales de catégorie B, 7.873 (sept mille huit cent soixante-treize) parts sociales de catégorie C, 9.100 (neuf mille cent) parts sociales de catégorie D et 22.300 (vingt-deux mille trois cents) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à deux mille trois cent cinquante euros.

L'augmentation du capital et de la réserve légale est évaluée à EUR 1.250.960,- (taux de change du 23 décembre 2010: PLN 1,- = EUR 0,25022).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. LAC/2010/59562. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011006034/123.

(110005851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Action Line S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 27, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 63.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011021615/10.

(110026410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Dak Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 49.763.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le lundi 7 février 2011

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 7 février 2011 que:

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011021687/16.

(110025818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Adecoagro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.681.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61180 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021617/10.

(110026055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Althyda International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 156.450.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2011

Le siège social de la société est transféré au 12, Rue Léandre Lacroix, L – 1913 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
G&G Associates Sarl

Référence de publication: 2011021621/11.

(110025895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

**Ascon Trade Investments SA - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Ascon Trade Holding Group S.A.).**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 21.725.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61018 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021629/11.

(110026180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Atitlan SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt.
R.C.S. Luxembourg B 65.171.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Stéphane Paché.

Référence de publication: 2011021631/10.

(110025994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Campimol S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 3.571.

Veillez noter que le siège social de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée se situe désormais à L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour avis sincère et conforme
Pour CAMPIMOL S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011021661/13.

(110025998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Autoécole Diederich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 14, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 104.712.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 février 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011021634/10.

(110026132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Banian Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.617.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011021644/10.

(110026505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

BF Investment S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 47.267.

—
L'adresse de Monsieur Marc LAMESCH, administrateur, est:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021648/11.

(110026041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

ColTime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 107.669.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011021656/10.

(110026178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

CommsCo Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.260.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2011

Le siège social de la société est transféré au 12, Rue Léandre Lacroix, L – 1913 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

G&G Associates Sàrl

Référence de publication: 2011021657/11.

(110025894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

CommsCo International Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 84.257.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 février 2011

Le siège social de la société est transféré au 12, Rue Léandre Lacroix, L – 1913 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

G&G Associates Sàrl

Référence de publication: 2011021658/11.

(110025893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Cape Vidal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.954.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011021663/12.

(110026004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Centuri SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, Z.A. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 100.687.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Stéphane Paché.

Référence de publication: 2011021669/10.

(110025996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Cassopeia S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 150.850.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 23 décembre 2009, entre la Société Anonyme CASSIOPEA INVESTMENT S.A., précédemment avec siège social au 26, Boulevard Royal L - 2449 Luxembourg et la Société Européenne de Banque, Société Anonyme, ayant son siège social au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, R.C.S Luxembourg n. B 13859, a été résiliée avec effet au 1^{er} juin 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Edoardo Tubia

Référence de publication: 2011021667/14.

(110026621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Cece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 87.863.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2011021668/11.

(110026212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Credit Suisse Holding Europe (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.630.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. Februar 2011.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Carlo WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2011021677/14.

(110026616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Edisys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.924.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 29 octobre 2010

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Philippe LEPRETRE de son mandat de commissaire aux comptes.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011021702/11.

(110025859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Cyrom Administration, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 107.730.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/02/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011021681/12.

(110026225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Decospar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 158.756.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 4 février 2011 que Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland résidant professionnellement au 64 Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg,, a cédé les 25.000 parts sociales qu'il détenait dans Decospar Holdings S.à r.l. à la société Decospar Investments Limited (société enregistrée à Gibraltar sous le numéro de Registre de Commerces numéro 105340), ayant son siège social à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar

Suite à ce transfert, la société Decospar Investments Limited détient désormais les 25.000 parts sociales de Decospar Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2011021683/18.

(110026153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

DundeeWealth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 70.415.

Résolution Circulation du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration ont approuvé à l'unanimité la résolution suivante:

Transfert du siège de la compagnie: le nouveau siège social de la compagnie est 65, rue d'Eich L-1461 Luxembourg en date du 1^{er} février 2011.

Fait, le 31 janvier 2011.

Référence de publication: 2011021685/12.

(110026097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

EEO S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 118.649.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011021705/12.

(110026231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Dumatin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 38.194.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 février 2011 que, Monsieur Michel SCHAEFFER, directeur de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Pierre SCHMIT, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011021692/15.

(110026418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Eden Investments N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.134.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011021693/10.

(110026643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

EGL Renewable Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 134.989.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 246 du 30 janvier 2008.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EGL Renewable Luxembourg AG

Signature

Référence de publication: 2011021707/13.

(110025861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Eden Investments N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.205.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011021694/10.

(110026644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Eurinter s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 7, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 60.997.

Extrait de la convention de cession de parts sociales tenue au siège de la société, en date du 31 décembre 2010

La convention stipule que NEWSTAR S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue J.-P. Beicht, L-1226 Luxembourg, immatriculée au RCSL sous le numéro B 80.120, cède à M. Bernard BIONDET, domicilié au 7, rue Bender, L-1229 Luxembourg, 1 part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2011021716/13.

(110025811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

EuroInvest Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 94.082.

Par résolution unanime des actionnaires du 20 janvier 2011 il a été pris acte de la démission comme administrateur de Monsieur Ziad Rawashdeh. A été élu administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

- Monsieur Syed Ibadur Rehman CHISHTI, demeurant à Manama (Bahreïn), Flat n° 110, Building n° 929, Road n° 3620, Area n°436.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour EuroInvest Equity S.A.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2011021696/16.

(110026668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

EuroInvest Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 94.083.

Par résolution unanime des actionnaires du 20 janvier 2011 il a été pris acte de la démission comme administrateur de Monsieur Ziad Rawashdeh, A été élu administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

- Monsieur Syed Ibadur Rehman CHISHTI, demeurant à Manama (Bahreïn), Flat n° 110, Building n° 929, Road n° 3620, Area n° 436.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour EuroInvest Financing S.A.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2011021697/16.

(110026669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

EuroZone Equity Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 91.722.

Par résolution unanime des actionnaires du 20 janvier 2011 il a été pris acte de la démission comme administrateur de Monsieur Ziad Rawashdeh. A été élu administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

- Monsieur Syed Ibadur Rehman CHISHTI, demeurant à Manama (Bahreïn), Flat n° 110, Building n° 929, Road n° 3620, Area n° 436.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour EuroZone Equity Company S.A.

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2011021698/16.

(110026666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Hakoris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.960.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que les Gérants de la Société ont changé d'adresse comme suit:

- Monsieur Peter VAN OPSTAL demeure désormais professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN demeure désormais professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Business Management S.à.r.l. a désormais son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011021764/18.

(110026029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

EuroZone Financing Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.
R.C.S. Luxembourg B 91.721.

—
Par résolution unanime des actionnaires du 20 janvier 2011 il a été pris acte de la démission comme administrateur de Monsieur Ziad Rawashdeh. A été élu administrateur jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de 2011 statuant sur les comptes de l'exercice 2010:

- Monsieur Syed Ibadur Rehman CHISHTI, demeurant à Manama (Bahreïn), Flat n° 110, Building n° 929, Road n° 3620, Area n°436.

Luxembourg, le 11 février 2011.
Pour EuroZone Financing Company S.A.
Par mandat
Lucy DUPONG

Référence de publication: 2011021699/16.

(110026667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

EEO S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 118.649.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011021706/12.

(110026232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Equalia Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.473.

—
Il résulte d'un courrier adressé à la société

EQUALIA CAPITAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 102473, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, que la Société, en sa qualité d'agent domiciliataire a dénoncé le siège social avec effet au 07 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

La Société
Fatah BOUDJELIDA
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011021713/14.

(110025853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Equalia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 102.473.

—
Il résulte de deux courriers adressés à EQUALIA CAPITAL S.A. que Monsieur Christophe DAVEZAC et Madame Géraldine SCHMIT ont démissionné de leur mandat d'administrateurs de catégorie B de la Société en date du 07 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011021714/12.

(110026026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.
